

Cote du document: EB 2013/109/R.27  
Point de l'ordre du jour: 10 a) ii)  
Date: 19 septembre 2013  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt-huitième réunion**

### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

##### **Ruth Farrant**

Directrice et Contrôleuse  
Division du Contrôleur et des services financiers  
téléphone: +39 06 5459 2281  
courriel: r.farrant@ifad.org

##### **Conrad Lesa**

Chargé des informations comptables et  
financières  
Division du Contrôleur et des services financiers  
téléphone: +39 06 5459 2181  
courriel: c.lesa@ifad.org

#### Transmission des documents:

##### **Deirdre McGrenra**

Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent neuvième session  
Rome, 17-19 septembre 2013

---

Pour: **Examen**

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt-huitième réunion

1. Lors de sa cent vingt-huitième réunion, tenue le 6 septembre 2013, le Comité d'audit a examiné les questions ci-après, qu'il souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration.

### **Adoption de l'ordre du jour**

2. L'ordre du jour a été adopté avec l'adjonction, sous la rubrique Questions diverses, d'une communication orale sur les derniers développements concernant le Mécanisme mondial.

### **Procès-verbal de la cent vingt-septième réunion du Comité d'audit**

3. Le procès-verbal a été adopté sous réserve de l'adjonction, à la demande de la direction, d'une déclaration mentionnée lors de la communication orale sur le plan d'assurance maladie du FIDA après cessation de service, qui concernait le virement de fonds provenant des ressources ordinaires du FIDA au Fonds fiduciaire de l'AMACS. La modification a déjà été reportée dans le rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt-septième réunion présenté au Conseil d'administration.

### **Aperçu général du programme de travail et des budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2014 ainsi que du programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2014 et plan indicatif pour 2015-2016 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA**

4. La direction a présenté l'aperçu du budget en attirant l'attention du Comité sur le fait que ce document avait un caractère général et que le document final présenté en décembre serait fonction des demandes de budgets détaillés reçus de tous les départements du FIDA.
5. La direction a souligné qu'il avait été initialement prévu de présenter pour 2014 un volume de budget légèrement plus important. Cependant, la mise en œuvre du plan d'action élaboré en réponse à l'évaluation au niveau de l'institution concernant l'efficacité du FIDA (ENI-E) et des opérations qu'il finance a par la suite prévalu. Par conséquent, l'augmentation proposée dans le budget de 2014 a trait principalement aux dépenses additionnelles encourues au titre de l'application des recommandations de l'ENI-E, conformément au Plan d'action consolidé du FIDA pour l'amélioration de son efficacité opérationnelle et institutionnelle.
6. L'attention du Comité a été ensuite attirée sur les principaux aspects de l'aperçu général du budget:
  - i) Le programme de prêts et dons prévu pour 2014 a été fixé à 1,1 milliard d'USD, par rapport aux prévisions de 2013 à hauteur de 800 millions d'USD. Le faible volume de prêts accordés en 2013 serait compensé par un volume plus important en 2014 et 2015, de manière à pouvoir atteindre le niveau cible de 3 milliards d'USD fixé par la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9).
  - ii) Pour 2014, l'exercice de planification stratégique du personnel a opéré une nette distinction entre les besoins en postes permanents et les consultants ou le personnel à court terme. Le budget ordinaire devrait s'accroître du fait du processus de régularisation, en cours à l'heure actuelle, du personnel chargé de mener à bien des fonctions essentielles.
  - iii) Des informations actualisées ont été présentées concernant l'état d'avancement de la méthodologie visant à établir, sur la base du portefeuille de prêts et du budget ordinaire, des données ventilées par sexe.

7. Des informations ont été fournies au Comité à propos des inducteurs des coûts de base – à savoir une augmentation globale des prix de 2,1% en raison de l'inflation et une augmentation potentielle de 2,5% pour l'indemnisation du personnel des cadres, qui seraient absorbées. Les autres inducteurs de coût ont été mentionnés, parmi lesquels les dépenses relatives au nouveau mécanisme de récompense et de reconnaissance du personnel.
8. La mise en œuvre des recommandations issues de l'ENI-E comporterait des dépenses d'investissement à hauteur de 3,6 millions d'USD pour les technologies de l'information et de la communication (TIC), des dépenses ponctuelles d'ajustement à hauteur de 3 millions d'USD, ainsi qu'une augmentation, en 2014, des dépenses renouvelables à hauteur de 5,25 millions d'USD.
9. Il a été rappelé au Comité que le budget ordinaire n'avait que peu augmenté, voire pas du tout, pendant plusieurs années. Afin de prendre en compte le plan d'action de l'ENI-E et les autres inducteurs de coût précités, le budget de 2014 a été fixé à 150,39 millions d'USD, contre un budget de 144,14 millions d'USD en 2013. L'augmentation de 4,3%, soit 6,25 millions d'USD, est répartie comme suit:
  - i) 3 millions d'USD pour les dépenses renouvelables supplémentaires au titre du Système prêts et dons (y compris l'amortissement);
  - ii) 2,25 millions d'USD pour les autres mesures prises au titre d'autres ENI-E; et
  - iii) 1 million d'USD pour des inducteurs de coût autres que les ENI-E.
10. Pour 2014, le budget d'investissement initialement proposé s'élevait à 5 millions d'USD (3,6 millions d'USD au titre de l'ENI-E).
11. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a présenté sa section et confirmé qu'elle reflétait le premier grand changement, en dix ans, en termes d'alignement de la présentation et de la structure sur celles adoptées pour le budget du FIDA. Une requête en ce sens avait été avancée par le Comité d'audit.
12. Le budget d'IOE a fourni des détails concernant les dépenses effectives encourues au cours des années précédentes ainsi que sur son utilisation en 2013. À sa session de juin, le Comité de l'évaluation avait examiné une version antérieure du document et s'était dit en faveur du programme de travail et des ressources nécessaires. Le Comité d'audit a été informé du fait que les suggestions du Comité de l'évaluation avaient été intégrées dans le document examiné, et que les observations formulées par le Comité d'audit et le Conseil d'administration de septembre seraient prises en compte dans la version finale qui sera présentée au Comité de l'évaluation en octobre. IOE a informé le Comité d'audit qu'il avait mis en place une nouvelle grille d'aide à la sélection, afin de faciliter l'élaboration du programme de travail. Parmi les activités prévues dans le programme de travail: sept évaluations de programme de pays, huit évaluations de la performance de projet et une évaluation de l'impact.
13. IOE a mis en œuvre un plan stratégique pour son personnel, dans le cadre duquel les effectifs et les grades ont été revus, et a conclu qu'il ne devrait pas être nécessaire de modifier le nombre de fonctionnaires.
14. Le budget proposé par IOE pour 2014 s'élève à 6 millions d'USD, soit une croissance nominale zéro par rapport à l'année précédente.
15. IOE s'est dit satisfait du Plan d'action consolidé du FIDA pour l'amélioration de son efficacité opérationnelle et institutionnelle. Il ressort des conclusions de l'ENI-E que la performance du FIDA est dans l'ensemble plutôt satisfaisante, mais qu'il est essentiel de parvenir au niveau satisfaisant, voire davantage. IOE a par ailleurs fourni des précisions concernant un certain nombre d'incohérences manifestes entre les chiffres présentés dans le Plan d'action préparé par la direction et ceux mentionnés dans les observations d'IOE.

16. Le président du Comité de l'évaluation a souligné combien il était important de resserrer le dialogue entre le Comité d'audit et le Comité de l'évaluation. Le Comité d'audit a été informé que le Comité de l'évaluation appréciait le document illustrant le programme de travail et budget d'IOE et la criticité des besoins. Le Comité de l'évaluation s'est dit en faveur d'un budget à croissance zéro, a salué la compression des coûts résultant des gains d'efficacité, et a appuyé l'utilisation de ressources reportées de 2013, à hauteur de 3%, au titre des activités imprévues. Le président du Comité de l'évaluation s'est par ailleurs félicité du plan d'action consolidé.
17. Le Comité s'est dit satisfait de la présence du président du Comité de l'évaluation.
18. Les membres ont souhaité que l'augmentation du budget du FIDA ainsi que les avantages dérivant de la réponse à l'ENI-E leur soient justifiés plus en détail. Ils ont salué l'insertion, dans le budget de 2014, de données ventilées par sexe et ont demandé que des efforts supplémentaires soient développés en ce sens. Ils se sont également félicités de l'amélioration de la présentation du budget d'IOE.
19. Bien que conscients du fait que l'application des recommandations issues de l'ENI-E nécessitera une augmentation du budget, les membres ont demandé des précisions concernant les coûts de l'ENI-E et les gains d'efficacité et les économies susceptibles de dériver de la mise en œuvre du plan d'action. Un complément d'information a également été demandé concernant l'impact effectif des augmentations potentielles de salaire en termes nominaux et la question de savoir si les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) étaient obligatoires ou facultatives. Des éclaircissements ont été demandés à propos de la référence faite au "nombre limité" de fonctionnaires qui seront récompensés dans le cadre du nouveau mécanisme de récompense et de reconnaissance ainsi que de la qualité et du coût des consultants recrutés par IOE.
20. Le Comité a demandé en particulier que lui soit présentée une ventilation détaillée des coûts de personnel ainsi qu'un document contenant toutes les mesures et dispositions prises au cours des deux dernières années, comme les reclassements, les régularisations, etc., avec leur incidence financière sur le budget de 2014.
21. En ce qui concerne le programme de travail, l'accent a été mis sur l'insuffisance des informations fournies concernant la manière dont le FIDA envisageait d'atteindre son objectif de cofinancement pour 2014.
22. La direction a pris acte de tous les commentaires. Sur la question des augmentations de salaire, dans l'hypothèse peu probable où le CFPI recommandait une augmentation du salaire des cadres, les fonds mis en réserve il y a deux ans permettraient de couvrir cette augmentation. La direction a par ailleurs déclaré que les recommandations de la CFPI étaient en général suivies.
23. Concernant le mécanisme de récompense, la direction a précisé que celui-ci s'appliquerait aux fonctionnaires les plus performants, soit 15% des effectifs.
24. Le président du Comité a conclu ce point en prenant acte de l'appréciation des membres du Comité. Les versions futures du document fourniront les compléments d'information demandés. Le président a fait référence à la nécessité de travailler de concert avec le Comité de l'évaluation au plan d'action consolidé.

**Établissement du budget de la dépense extraordinaire pour les activités en rapport avec les reconstitutions des ressources du FIDA**

25. La direction a rappelé au Comité que, en février 2011, le Conseil des gouverneurs avait approuvé un budget de la dépense extraordinaire de 2 millions d'USD afin de financer l'exercice de FIDA9. Sur le montant approuvé, 848 833 USD au total ont été dépensés. Une fois inclus un montant additionnel de 100 000 USD destiné à financer l'examen à mi-parcours de FIDA9, le coût total serait de 948 833 USD, le solde restant équivalant à 1,05 million d'USD. Les économies réalisées étaient le

fruit d'un contrôle strict des coûts et dérivait du fait que les sessions onéreuses qu'il était initialement prévu d'organiser à l'extérieur n'ont pas eu lieu.

26. La direction a proposé de destiner ces fonds à l'exercice de FIDA10 plutôt que de demander l'ouverture d'une ligne de crédit distincte pour FIDA10. La direction a estimé que le solde non utilisé parviendrait à couvrir le coût de FIDA10.
27. Dans une optique de rationalisation du processus, la direction a demandé que le Conseil des gouverneurs délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'examiner et d'approuver à l'avenir les crédits du budget de la dépense extraordinaire en rapport avec les reconstitutions des ressources du FIDA.
28. Les membres ont demandé si ce montant figurait dans le budget administratif, si les économies provenaient de sessions antérieures non tenues, et ce qui se passerait si le solde n'était pas suffisant pour couvrir l'exercice de FIDA10. Ils ont demandé un complément d'information sur les coûts.
29. La direction a précisé que des économies avaient pu être réalisées essentiellement car toutes les sessions s'étaient tenues à Rome et que, partant, aucun coût pour l'organisation de sessions externes n'avait été encouru.
30. Le Comité a approuvé la proposition.

#### **Rapport de situation sur le plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2013**

31. Le Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a présenté un rapport au Comité afin de l'aider à évaluer l'exhaustivité et l'efficacité de sa fonction. Le rapport fournissait des informations sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2013, l'état d'avancement des recommandations d'audit et le laps de temps écoulé dans l'attente de la mise en œuvre de certaines recommandations.
32. Suite à la demande du Comité d'audit, des informations complémentaires ont été fournies concernant le système de classement utilisé pour formuler les opinions d'audit et définir le degré de priorité des recommandations. Il a été rendu compte de l'état d'avancement des missions d'audit, pour la plupart achevées ou en cours.
33. Ses effectifs ayant diminué, AUO a proposé d'apporter des ajustements au plan initial, notamment de reporter l'une des missions plus avant dans l'année.
34. L'attention a été attirée sur les statistiques suivantes en termes de performance:
  - 23 recommandations mises en œuvre durant le premier semestre de 2013; et
  - 30 recommandations dont le délai d'application est dépassé, dont 3 hautement prioritaires.
35. Le laps de temps écoulé dans l'attente de la mise en œuvre des recommandations n'a pas varié par rapport à l'année précédente; dans l'ensemble, le nombre de recommandations en suspens a sensiblement diminué.
36. Dans le domaine des enquêtes, le Comité a été informé que plusieurs affaires avaient été closes. Environ 20 affaires sont actuellement en cours. L'accent a été mis sur la nécessité de disposer de ressources supplémentaires, et la direction a alloué des fonds en conséquence lors de l'examen du budget en milieu d'exercice.
37. Les membres ont demandé quelles missions exactement avaient été menées à terme et si la demande d'une augmentation budgétaire avancée par AUO s'inscrivait dans le cadre de la proposition de budget pour 2014.
38. Le Directeur d'AUO a précisé que, sur la base du plan approuvé par le Conseil d'administration, trois missions n'avaient pas été définies afin de garantir la souplesse nécessaire pour faire face à de nouveaux risques. Les deux missions menées à bien à ce jour concernaient l'audit des services d'expédition et des

opérations de paie. Le Directeur a confirmé que l'augmentation en question figurait dans le budget d'AJO présenté pour 2014.

39. Le rapport a été approuvé, sans autres commentaires.

**Examen de la situation du Cadre pour la soutenabilité de la dette et incidences financières des dons**

40. À la cent vingt-septième réunion du Comité d'audit, la direction a été invitée à étoffer le rapport sur le Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) et les incidences financières des dons.

41. La direction a donc proposé un document couvrant les points suivants:

- informations complémentaires sur les options à examiner concernant les pratiques adoptées par d'autres institutions financières internationales;
- incidences spécifiques en termes de droits de vote;
- éventuelles remises de volume en cas de paiement anticipé;
- critères permettant de définir quelles sont les catégories de donateurs censés contribuer à la compensation au titre du CSD; et
- proposition d'un seuil minimum de contributions dans une optique d'efficacité administrative.

42. Le reste du document portait sur l'examen des options et des recommandations pour l'adoption d'une approche visant à répondre à l'obligation de compenser le FIDA pour le manque à gagner sur la base d'une compensation au fur et à mesure. L'accent a été mis sur les répercussions que l'absence de compensation pourrait avoir sur les opérations et la viabilité financière à venir du FIDA.

43. Le Comité a été informé que, avec la modalité de contribution proposée à partir de FIDA10, un donateur pourrait soit verser une contribution unique sur laquelle serait déduite sa part de compensation au titre du CSD, soit faire deux annonces de contribution distinctes, la contribution au titre du CSD et la contribution ordinaire.

44. Pour finir, le document soumettait à l'examen du Comité d'audit et du Conseil d'administration tout un éventail de conclusions et de recommandations.

45. Les membres ont dit avoir conscience du travail acharné effectué par la direction à cet égard et de l'ampleur des progrès accomplis par rapport aux versions précédentes; ils ont également demandé des précisions sur les points suivants: l'analyse prospective; la signification des pourcentages cités à propos de la compensation au titre du CSD comme pourcentage des remboursements par rapport aux pourcentages figurant dans le document présenté au Conseil en 2007; combien de temps l'organisation pourra aller de l'avant avec un niveau de dons CSD représentant approximativement 21% du programme de travail tout en restant rentable; doit-on considérer les États membres comme des donateurs et quelle serait l'incidence globale de l'option consistant à "ne rien faire". D'autres commentaires ont porté notamment sur la reconnaissance du fait que les États membres devraient compenser le FIDA pour les remboursements du principal. La direction a été invitée à simplifier le document et à éliminer les répétitions.

46. La direction a fourni des précisions concernant l'évolution de la proportion de compensation au titre du CSD par rapport aux remboursements et sa croissance constante dans le temps en relation avec l'accroissement du programme de prêts et dons. En ce qui concerne l'option "ne rien faire", la direction a expliqué que les États membres étaient censés s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis du FIDA, conformément à l'engagement pris à l'époque de l'établissement du CSD. La direction a précisé que la modalité de contribution précitée ne modifiait en rien

l'obligation générale du donateur en termes de contribution, que celle-ci soit unique ou prenne la forme de deux contributions distinctes.

47. La direction a été invitée à revoir le document à la lumière des observations formulées par le Comité et de présenter à celui-ci, à la réunion de novembre, une version améliorée qui serait ensuite soumise au Conseil d'administration en décembre 2013.

**Communication sur l'état d'avancement de l'élaboration du Système prêts et dons**

48. La direction a présenté cette communication retraçant l'histoire et l'état d'avancement du projet relatif au Système prêts et dons (SPD).
49. Il a été rappelé au Comité que, à l'origine, il avait été décidé de remplacer le système en place en raison de son âge (plus de 15 ans), de son incapacité à faire face aux besoins opérationnels actuels et futurs du FIDA et des difficultés liées aux améliorations nécessaires.
50. En 2011, les besoins opérationnels et la portée du projet ont été mis au point. Fin 2011, le FIDA a décidé de lancer le projet en deux phases: la première couvrait le remplacement du SPD existant et les fonctionnalités du système pour le décaissement et le service de la dette et le stockage des données; la seconde couvrait les applications relatives au "portail emprunteurs" et au retrait électronique.
51. Les informations ci-après ont été fournies au Comité concernant le calendrier:
- i) 2009: survol de marché et révision des besoins opérationnels
  - ii) 2010: définition de la portée des négociations contractuelles avec Oracle et conclusion de celles-ci
  - iii) Avril 2012: démarrage de la mise en œuvre effective
  - iv) Fin septembre 2013: date provisoire de mise en service, sous réserve que la phase d'expérimentation auprès des usagers soit conclue et que toutes les parties prenantes aient donné leur accord
  - v) Novembre 2013: mise en service du stockage de données
  - vi) 2014: démarrage de la mise en œuvre du "portail emprunteurs" et de l'application de retrait.
52. Le projet est financé sur un budget d'investissement pluriannuel, déjà approuvé, d'environ 15,8 millions d'USD. Les coûts actuels (au 19 août 2013), y compris la phase préparatoire, s'élèvent au total à 5 millions d'USD, tandis que les coûts engagés au titre du projet représentent 6 millions d'USD. Après la mise en service, les coûts annuels devraient se monter à quelque 1,68 million d'USD, conformément aux estimations initiales présentées au Comité d'audit et au Conseil d'administration.
53. Les membres ont souhaité savoir si Oracle avait accepté d'échanger les deux licences de module contre d'autres licences et si la direction était en mesure de procéder à cet échange.
54. La direction a déclaré qu'il existait de bonnes probabilités que cet échange puisse se matérialiser. Elle a par ailleurs déclaré qu'il y avait 50% de chances que la date de mise en service prévue puisse être respectée. Si la date provisoire du 30 septembre devait être reportée, la direction renverrait le tout d'un mois.

55. Le Comité a pris note et compte sur une autre mise à jour lors de sa prochaine réunion.

### **Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration**

56. Ce point concernait le Rapport sur l'état des contributions à la neuvième reconstitution des ressources du FIDA, le Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour les premier et deuxième trimestres de 2013, et le Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service. La direction a été invitée à présenter des informations actualisées sur l'état des contributions à la neuvième reconstitution et sur le portefeuille de placements, y compris les mesures proposées afin d'atténuer les conditions défavorables du marché des placements.
57. Des informations actualisées sur les contributions reçues depuis la date de rédaction du rapport y relatif ont été présentées oralement au Comité.
58. L'évolution de la situation est la suivante:
- i) la République de Moldova, l'Uruguay et le Pérou ont fait des annonces de contribution. Les annonces de contribution pour la neuvième reconstitution des ressources représentent 1,39 milliard d'USD, soit 93% de l'objectif fixé;
  - ii) d'autres instruments de contribution ont été présentés par les États-Unis. Les instruments de contribution représentent 84% des contributions annoncées;
  - iii) d'autres paiements ont été reçus du Ghana, de la Chine, du Mexique, de l'Afrique du Sud, de la Belgique, de l'Uruguay et des États-Unis.  
Au 4 septembre 2013, les versements reçus des États membres représentaient au total 700 millions d'USD, soit 50% des annonces de contribution.
59. Le Comité a été informé que des placements avaient été effectués dans les limites des indicateurs de risque utilisés pour la budgétisation des risques définie dans l'Exposé de la Politique de placement. Au 30 juin 2013, la valeur exposée conditionnelle s'établissait à 2,85%, largement en deçà du niveau de risque budgétaire de 6%.
60. La valeur du portefeuille de placements du FIDA en dollars des États-Unis a diminué, passant de 2,3 milliards d'USD au 31 décembre 2012 à 2,0 milliards d'USD au 30 juin 2013.
61. Ce recul s'explique par:
- les sorties nettes (résultant d'une augmentation des décaissements)
  - le revenu négatif des placements (moins-values non réalisées); et
  - les variations de change.
62. Le Comité a été informé que, au 30 juin 2013, le portefeuille de placements du FIDA avait enregistré un taux de rendement net négatif de 1,51% depuis le début de l'année, se traduisant, pour le revenu des placements, par un montant négatif de 35,8 millions d'USD, ce en raison des difficultés rencontrées par les valeurs à revenu fixe durant le premier semestre de 2013.
63. La direction a donné un aperçu du portefeuille d'obligations d'État multimarchés pour le mois d'août, avec une perte estimée à 1,6%, équivalant à 32 millions d'USD sur l'année, et a souligné que le rendement du portefeuille de titres d'emprunt de marchés émergents continuait d'être médiocre.
64. Il a été rappelé au Comité que la Division des services de trésorerie avait effectué, à la fin de 2012, une évaluation des tendances du marché, qui a conduit à se poser la question de savoir si la composition du portefeuille de placements du FIDA était la plus pertinente pour l'avenir. Par conséquent, une procédure d'appel d'offres a été lancée, à l'issue de laquelle une grande société de placements, Black Rock, a



été chargée de réaliser une étude des catégories d'actifs. Cette étude a relevé le rendement que l'on attend de ce type de portefeuille du FIDA (obligations d'État) dans diverses conditions économiques, et a souligné que le rendement était meilleur en période de crise qu'en période de relance économique, comme c'est le cas actuellement. La direction a déclaré que les pertes étaient des pertes comptables non réalisées vu que les obligations n'avaient pas été vendues.

65. Un aperçu de la composition du portefeuille de placements du FIDA et des plus-values historiques réalisées durant les années de crise financière ainsi que les conclusions issues de l'examen de la stratégie de placement pour le premier semestre de 2013 ont été présentés au Comité. Cet examen portait également sur les besoins en liquidités, immédiats et à moyen terme, pris en considération dans le cadre de la modification qu'il est proposé d'apporter à la composition du portefeuille de placements. Il concernait également la composante quasi-espèces pour couvrir les besoins en liquidités opérationnelles et en titres à plus long terme comme les obligations pour d'autres besoins. Cette approche a permis au FIDA de bénéficier d'un meilleur rendement en espèces tout en engageant à plus long terme les fonds dont on n'a pas un besoin immédiat. La direction a déclaré que cette approche s'inscrivait dans le droit fil de l'Exposé de la politique de placement et n'avait pas besoin d'une approbation distincte. Les informations en ce sens ont été néanmoins présentées afin de fournir au Comité l'assurance que la direction n'avait pas une attitude passive à la suite du rendement négatif actuel du portefeuille de placements.
66. Les membres ont notamment demandé que les résultats des placements et le plan en ce sens soient présentés au Conseil d'administration. Ils ont également souhaité connaître l'opinion de la direction sur les points de vue exprimés par les consultants dans l'examen de la stratégie de placement.
67. La direction a donné au Comité l'assurance que les consultants avaient été sélectionnés par le biais d'un appel d'offres dans le cadre duquel avait été menée une évaluation technique rigoureuse. Même si la direction a confirmé que les opinions exprimées par les consultants étaient valides et en harmonie avec leur indépendance et leur expérience, aucune garantie ne peut être donnée concernant leur perception du futur.
68. Le Comité a noté que le rapport sur le portefeuille de placements pour les deux premiers trimestres serait présenté au Conseil d'administration accompagné d'un document additionnel, soumis pour information, illustrant le plan d'action proposé par la direction.

#### **Questions diverses**

69. La direction a présenté des informations actualisées concernant le Mécanisme mondial.
70. Le Comité a été informé du plan actuellement en place pour le transfert des services financiers jusque-là fournis par le FIDA au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention). Le plan devrait s'achever d'ici au 30 septembre 2013. Des mesures sont déjà prises afin de préparer l'information financière nécessaire au transfert, notamment la révision de l'accès aux systèmes.
71. Le Comité a été informé qu'une partie des fonds serait déposée sur un compte séquestre, dans l'attente des résultats des procès en cours. Les autres fonds seraient virés à la Convention afin de couvrir les besoins immédiats et garantir la continuité des opérations.
72. Le Comité a pris note de ces informations.